

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00379

Numéro SIREN : 487 422 727

Nom ou dénomination : DRANSEB

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2018 sous le numéro de dépôt 1525

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX  
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h  
www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

AGORAJURIS

1 rue Max Barel - "La Brégère"  
BOULAZAC  
24750 TRELISSAC

V/REF :

N/REF : 2005 B 379 / 2018-B-1525

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 15/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

DRANSEB  
Société par actions simplifiée  
Zae de Labaurie  
le Jacquier  
24800 Eyzeraç

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1525 le 20/06/2018

R.C.S. PERIGUEUX 487 422 727 (2005 B 379)

Fait à PERIGUEUX le 20/06/2018,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise : DRANSEB SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise ZAE DE LABAURIE 24800 EYZERAC Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 4 8 7 4 2 2 7 2 7 0 0 0 2 3 Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 71</u>		N-1 <u>13 11 22 01 61</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AA	AC					
	Frais de développement *	AB	AC					
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ					
	Fonds commercial (1)	AF	AG					
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Terrains	AL	AM					
	Constructions	AN	AO					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AQ					
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS					
Immobilisations en cours	AT	AU						
Avances et acomptes	AV	AW						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY					
	Autres participations	CS	CT					
	Créances rattachées à des participations	CU	CV	1 850 000	1 850 000	1 850 000		
	Autres titres immobilisés	BB	BC					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BD	BE					
	Autres immobilisations financières*	BF	BG					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	1 850 000	1 850 000	1 850 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	22 800	22 800	22 800	
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 541	9 541	60 070	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	193 031	193 031	115 773		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	225 372	225 372	198 643		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	2 075 372	2 075 372	2 048 643	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

BILAN APPROUVÉ PAR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 11 2018  
 CERTIFIÉ VÉRITABLE  
 LE PRÉSIDENT

Désignation de l'entreprise : DRANSEB SAS

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	100 000		100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 063 863		1 046 205
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	24 241		17 658
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 198 104		1 173 863
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15		31
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	824 842		824 842
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 828		4 384
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 582		45 523
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	877 268		874 780	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 075 372		2 048 643	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	877 268		874 780	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise :		DRANSEB SAS						Néant	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	228 000	FH		FI	228 000	228 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	228 000	FK		FL	228 000	228 000		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 710			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	1		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	231 711	228 001	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 551	10 487		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 287	196		
	Salaires et traitements*					FY	135 705	136 268		
	Charges sociales (10)					FZ	59 926	60 632		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA			
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	1	15	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	207 469	207 599		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	24 241	20 403		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU				
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV				
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	24 241	20 403		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : DRANSEB SAS

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N		Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH				
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK			2 745	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	231 711	228 001		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	207 469	210 344		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	24 241	17 658		
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 710			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 075 371.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 228 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 24 241.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 850 000		
TOTAL	1 850 000		
TOTAL GENERAL	1 850 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 850 000	1 850 000
TOTAL			1 850 000	1 850 000
TOTAL GENERAL			1 850 000	1 850 000

### Etat des amortissements

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	22 800	22 800	
Impôts sur les bénéfices	7 012	7 012	
Taxe sur la valeur ajoutée	748	748	
Débiteurs divers	1 781	1 781	
TOTAL	32 341	32 341	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15	15		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 828	4 828		
Personnel et comptes rattachés	4 950	4 950		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 361	29 361		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 490	11 490		
Autres impôts taxes et assimilés	1 781	1 781		
Groupe et associés	824 842	824 842		
TOTAL	877 268	877 268		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	10 000			10 000

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**« DRANSEB »**

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
AU CAPITAL DE 100.000 EUROS  
SIÈGE SOCIAL : ZAE de Labaurie – « Le Jacquier »  
24800 EYZERAC  
487 422 727 R.C.S. PÉRIGUEUX**

---

**AFFECTATION DU RÉSULTAT  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

---

**PROPOSITION D’AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Votre Président propose d’affecter le résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2017, soit un bénéfice net comptable de 24.241 €, en totalité au compte « Réserves Statutaires ou Contractuelles ».

Conformément à la Loi, il est rappelé qu’aucun dividende n’a été distribué au cours des trois derniers exercices.

---

**EXTRAIT DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DU 25 Mai 2018**

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

La collectivité des associés approuve l’affectation du résultat proposée par le Président et décide en conséquence d’affecter le bénéfice net comptable de l’exercice clos le 31 décembre 2017 s’élevant à 24.241 €, en totalité au compte « Réserves Statutaires ou Contractuelles ».

Conformément à la Loi, il est rappelé qu’aucun dividende n’a été distribué au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution est adoptée à l’unanimité.*

**LE PRÉSIDENT**

**Monsieur Jean-Luc BESNARD**





# H.Audit

Expertise Comptable  
Commissariat aux Comptes

**EXEMPLAIRE GREFFE**

---

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice 2017***

Cré@vallée Nord - 371 boulevard des Saveurs  
CS 30001 - 24059 PERIGUEUX CEDEX  
Tél. : 05.53.08.88.88 - Fax : 05.53.04.15.89  
E-mail : [hoche@hoche.com](mailto:hoche@hoche.com)

6, Rue René Martrenchar - 33150 CENON  
Tél. : 05.57.54.33.70 - Fax : 05.57.54.33.71  
E-mail : [cenon@hoche.com](mailto:cenon@hoche.com)

2, allée Alan Turing - 63170 AUBIERE  
Tél. : 04.73.92.54.47 - Fax : 04.73.91.23.26  
E-mail : [clermont@hoche.com](mailto:clermont@hoche.com)

40, Rue Lauriston  
75116 PARIS  
E-mail : [hoche@hoche.com](mailto:hoche@hoche.com)

SAS au capital de 30.000 €  
489 993 360 RCS PERIGUEUX  
Site : [www.hoche.com](http://www.hoche.com)

*Ce rapport contient 11 pages*

**DRANSEB**  
*Exercice clos le 31 Décembre 2017*

## **DRANSEB**

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros  
Siège social : ZAE de Labaurie, « Le Jacquier », 24800 EYZERAC

RCS PERIGUEUX 487 422 727

Madame et Messieurs les Associés,

## **OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DRANSEB, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes» relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX,  
Le 9 Mai 2018

**Le Commissaire aux comptes**  
**H. AUDIT**



**Catalyne BOUTY**  
Associée



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 850 000		1 850 000	1 850 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	<b>1 850 000</b>		<b>1 850 000</b>	<b>1 850 000</b>			
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	22 800		22 800	22 800		
	Autres créances	9 541		9 541	60 070	50 529	84. 12-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	193 031		193 031	115 773	77 259	66. 73	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>225 372</b>		<b>225 372</b>	<b>198 643</b>	<b>26 729</b>	<b>13. 46</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 075 372</b>		<b>2 075 372</b>	<b>2 048 643</b>	<b>26 729</b>	<b>1. 30</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : )	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 063 863	1 046 205	17 658	1.69
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	24 241	17 658	6 584	37.29
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	1 198 104	1 173 863	24 242	2.07	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	15	31	16	51.61
	Emprunts et dettes financières diverses	824 842	824 842		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 828	4 384	444	10.12
	Dettes fiscales et sociales	47 582	45 523	2 060	4.52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	877 268	874 780	2 487	0.28
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		2 075 372	2 048 643	26 729	1.30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

877 268

874 780

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	228 000		228 000	228 000		
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	228 000		228 000	228 000		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 710		3 710	
Autres produits			1	1	0-	39.13-
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			231 711	228 001	3 710	1.63
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			5 551	10 487	4 936-	47.07-
Impôts, taxes et versements assimilés			6 287	196	6 091	NS
Salaires et traitements			135 705	136 268	563-	0.41-
Charges sociales			59 926	60 632	707-	1.17-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	15	14-	95.36-
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			207 469	207 599	129-	0.06-
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			24 241	20 403	3 839	18.81
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	24 241	20 403	3 839	18.81
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		2 745	2 745-	100.00-
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	231 711	228 001	3 710	1.63
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	207 469	210 344	2 874-	1.37-
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	24 241	17 658	6 584	37.29

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 075 371.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 228 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 24 241.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

La société Dranseb fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale avec la société Raptic.

#### **Informations relatives au CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations sur lesquelles il est basé.

Il donne lieu à une comptabilisation en diminution des charges sociales et, en contrepartie, à une créance sur l'Etat ou à une diminution de l'impôt sur les bénéfices à payer.

Le CICE comptabilisé à la clôture de l'exercice est de 2 683€.

Le CICE a permis à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité en lui permettant d'accroître son fonds de roulement.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 850 000		
TOTAL	1 850 000		
TOTAL GENERAL	1 850 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 850 000	1 850 000
TOTAL			1 850 000	1 850 000
TOTAL GENERAL			1 850 000	1 850 000

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	22 800	22 800	
Impôts sur les bénéfices	7 012	7 012	
Taxe sur la valeur ajoutée	748	748	
Débiteurs divers	1 781	1 781	
TOTAL	32 341	32 341	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15	15		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 828	4 828		
Personnel et comptes rattachés	4 950	4 950		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 361	29 361		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 490	11 490		
Autres impôts taxes et assimilés	1 781	1 781		
Groupe et associés	824 842	824 842		
<b>TOTAL</b>	<b>877 268</b>	<b>877 268</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	10 000			10 000

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 000 euros, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	15 666
40 à 49 ans	11 à 20 ans	13 883
30 à 39 ans	21 à 30 ans	
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		29 549

#### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 2% ( inflation comprise)

# Agorajuris

SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
INSCRITS AU BARREAU DE PERIGUEUX

**Marie-Laurence BRUS**

Avocat associé spécialiste en Droit des Sociétés  
Ancien Bâtonnier de l'Ordre  
IAE et DESS  
Qualification Fusions et Acquisitions

**Jacques LEFAURE**

Avocat associé spécialiste en Droit Social

**Didier MARSOLLIER**

Avocat associé spécialiste en Droit Fiscal  
IAE et DJCE

**Guillaume POMIER**

Avocat associé  
DJCE

**Sophie SOULIER**

Avocat associé

**GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE PÉRIGUEUX**

**3 Place Yves Guéna  
24009 PÉRIGUEUX CEDEX**

Boulazac, le

*Juin 2018*

## DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

(À jour Loi du 22 mars 2012 et de la Loi d'habilitation n° 2014-1 du 2 janvier 2014)

Greffe de : **PERIGUEUX**

Société : **SAS « DRANSEB »**

Exercice clos le : 31 décembre 2017

### Pièces déposées :

- Comptes annuels,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Comptes consolidés,
- Rapport sur la gestion du groupe,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés,
- Rapport du conseil de surveillance,
- Proposition d'affectation du résultat et résolution votée.
- Dispense de publication des comptes (article L.232-25 du Code de Commerce)

### Frais :

- Chèque de 45,48 €,
- Sur le compte du Cabinet Agorajuris.



Maître Sophie SOULIER



Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au Capital de 50,000 €  
Siège social : 1 rue Max Barel « La Brègère » CS 20110 BOULAZAC - 24759 TRÉLISSAC Cedex  
Tél. 05 53 53 60 27 - Fax : 05 53 09 46 01 - E-mail : [avocats@agorajuris.com](mailto:avocats@agorajuris.com)

Bureau Secondaire : 29, avenue Marceau Feyry - 24100 BERGERAC - Tél. 05 53 57 29 84 - Fax : 05 53 61 29 99 - E-mail : [avocats2@agorajuris.com](mailto:avocats2@agorajuris.com)  
775 566 599 R.C.S. PERIGUEUX